



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-03

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU SMAEP DURANCE PLATEAU D'ALBION

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 31 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 38

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Isabelle TAILLER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Michèle FAUQUE

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT donne pouvoir à Mme Martine CALAS

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20240117-2024-03-DE
Date de télétransmission : 19/01/2024
Date de réception préfecture : 19/01/2024
Page 1 sur 3

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 à savoir : « Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte. »,

Vu, les arrêtés interpréfectoraux n°67-268 du 26 janvier 1967 et n°68-1312 du 9 juillet 1968 relatifs à la création du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Durance Plateau d'Albion,

Vu, l'arrêté interpréfectoral n°2010-666 portant changement de nature juridique du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Durance Plateau d'Albion qui devient un syndicat mixte « fermé » par représentation substitution de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, les statuts de la CCPAL et notamment la gestion de la production, l'achat, le traitement, la vente, le transport et la distribution d'eau potable ainsi que la gestion de la ressource en eau potable et la recherche de ressources nouvelles,

Vu, la délibération N°CC-2020-39 en date du 16 juillet 2020 désignant Lucien AUBERT en qualité de délégué titulaire et Gilles RIPERT en qualité de délégué suppléant de la CCPAL au Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable (SMAEP) Durance Plateau d'Albion,

Vu, la délibération N°CC-2024-02 en date du 17 janvier 2024 approuvant la modification des statuts du SMAEP Durance Plateau d'Albion et notamment du nombre de voix par EPCI,

Considérant, que lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres, il est représenté par un nombre égal de délégués égal au nombre de délégués dont disposeraient les communes qu'il représente,

Considérant, que la CCPAL représente 3 communes (Apt, Lagarde d'Apt et Viens), la CCPAL sera représentée au sein du SMAEP Durance Plateau d'Albion par 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants lesquels auront voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires,

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, la modification des délégués suivants au SMAEP Durance Plateau d'Albion :

Titulaires	Suppléants
Gaëlle LETTERON	André LECOURT
Jean-Louis CULO	Gilles RIPERT
Maryse BONNET	Charlotte CARBONNEL
Lucien AUBERT	
Frédéric ROUX	
Jean-Pierre HAUCOURT	

Mande, le Président de la Communauté de communes ou son représentant afin qu'il effectue les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 30/01/2023

